

Molson confiante d'en venir à une entente avec ses employés

Les travailleurs de la Brasserie Molson à Montréal ont rejeté dimanche l'entente de principe qui leur a été soumise par leur syndicat (Teamsters-FTQ) mais la direction du brasseur se dit « très confiante » d'en arriver à un règlement négocié assez rapidement.

« Nous sommes déçus qu'ils aient rejeté l'entente qui avait été acceptée à l'unanimité par l'exécutif syndical. Malgré tout, nous ne sommes pas inquiets. Ce sont des choses qui peuvent arriver. Nous allons continuer de négocier. Nous avons une rencontre de prévue avec le syndicat dès jeudi », a affirmé à Rue Frontenac la porte-parole de Molson-Coors Canada, Marie-Hélène Lagacé.

Le conseiller syndical au dossier, Guy Deslauriers (Teamsters Québec, local 1999, section Brasserie Molson) croit lui aussi qu'un règlement est encore possible. « Nous souhaitons trouver un terrain d'entente, c'est clair », a-t-il commenté.

Moyens de pression

Dimanche, en assemblée générale, 59 % des syndiqués ont rejeté les termes de l'entente de principe, tandis que 41 % se sont dits favorables. En même temps, les syndiqués ont voté à 69 % en faveur de moyens de pression pouvant mener à la grève.

« Je ne crois pas qu'on en soit rendu là. Nous sommes un syndicat qui regroupe des jeunes travailleurs et des plus âgés. Il s'agit de réunir tout notre monde autour d'un projet commun. Des employés vont prendre leur retraite et les plus jeunes vont pouvoir conserver leur emploi. C'est un enjeu important », a précisé Guy Deslauriers.

Retraite

Selon lui, jusqu'à 400 des 850 travailleurs à la production et à la distribution pourraient partir à la retraite, avec une indemnité de départ de 30 000 \$, au cours de la prochaine convention collective d'une durée de sept ans.

« En mars 2011, 176 syndiqués qui se qualifient pour la retraite sont prêts à s'en aller, et cela permettrait à 180 employés plus jeunes qui sont temporaires de devenir des employés réguliers », fait valoir le conseiller syndical.

La progression de l'échelle salariale, pour les plus jeunes employés, fait partie des griefs exprimés par ce groupe d'employés. Molson propose un gel pour la première année, des hausses forfaitaires de 1,5 % pour les quatre autres années et des augmentations de 1 % pour les deux dernières années du contrat de travail.

Industrie compétitive

Le taux horaire chez Molson à la brasserie de la rue Notre-Dame débute à 19 \$ avec un plafond à 31 \$ pour un employé à la production. Un employé de métier peut gagner 35 \$ de l'heure.

« Nous évoluons dans une industrie très compétitive et nous devons regarder ce qui se fait à Toronto (chez Molson) et chez Labatt (à LaSalle). Il y a également une forte pression qui vient de brasseurs américains, qui sont prêts à tout pour nous prendre des parts de marché. Les salaires versés au Québec reviennent souvent dans la conversation. Nous devons en tenir compte sans pour autant diminuer le rapport de force de nos employés, jeunes et vieux », a ajouté Guy Deslauriers